

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 mars 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 mars 2006, à 19h30, dans la salle du Conseil de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Léon DIETSCH, Maire de Spicheren.

Membres en exercice	22
Membres présents	19
Membres absents excusés	03
Nombre de suffrages	22

**Procurations :**

- Martine KLEIN pour Paul BALANDRAS
- Brunhilde HÜBSCHER pour Alain PISTER
- Raymond MULLER pour Yves OBERTIN

## *Ordre du jour*

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2006
2. Désignation d'un correspondant "*Pandémie grippale*"
3. Mission SPS pour les travaux de l'impasse des Champs et de La Brême d'Or
4. Facturation de la distribution du Journal de la Communauté d'Agglomération
5. Demande d'emploi à temps partiel
6. Rectification de la délibération du 30-09-2005
7. Création de deux postes d'agent des services techniques à temps partiel
8. Stages "*Sécurité*" pour le personnel
9. Engagement communal dans la salle St Laurent
10. Parrainage "*Défi-jeunes*"
11. Révision du POS en PLU
12. Compte administratif du budget principal 2005
13. Affectation des résultats de l'exercice 2005 du budget principal
14. Compte administratif du budget annexe "*Assainissement*" 2005
15. Affectation des résultats de l'exercice 2005 du budget "*Assainissement*"
16. Compte de gestion du budget principal 2005
17. Compte de gestion du budget "*Assainissement*" 2005
18. Subventions diverses
19. Subventions aux écoles
20. Subvention à la Bibliothèque Municipale
21. Taxe sur les publicités
22. Régie de télédistribution
23. Parking ATAC
24. Divers courriers
25. Paiement de diverses factures
26. Informations
27. Divers

# 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2006

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2006 après avoir procédé aux modifications suivantes :

**point 12** : remplacer "5 abstentions" par "7 abstentions"

**point 15** : remplacer "branches de diamètre 14 mm" par "branches de diamètre 140 mm"

**point 19 (questions-réponses)**

- La réponse à la question 1 est modifiée comme suit :

*"Les membres de la Commission d'Urbanisme ont accès aux demandes de permis de construire en s'adressant au Président de la Commission."*

- La réponse à la question 5 (concernant la Commission de sécurité) est modifiée comme suit :

*"En juin 2004, il a été demandé à M. SCHWAMM, le repreneur du restaurant WOLL, de produire un dossier de sécurité. A ce jour, le dossier n'a pas été déposé. Si ce document n'est pas présenté dans les meilleurs délais, la Commission se rendra sur place malgré tout."*

## 2. Désignation d'un représentant "Pandémie grippale"

Le plan gouvernemental "pandémie grippale", rendu public le 6 janvier dernier, comprend un certain nombre de dispositions destinées à faire face au risque de développement de la grippe aviaire, ainsi que d'une pandémie grippale.

Parmi ces dispositions, l'une concerne la désignation d'un correspondant "pandémie grippale" qui vise notamment :

- pour l'autorité communale : à disposer d'un véritable chef de projet, responsable de la préparation et de la mise en œuvre, à l'échelon local, des mesures de prévention et de lutte contre la pandémie
- pour la préfecture et les services de l'Etat concernés : à identifier une personne référente pour la bonne circulation des informations dans le cadre de la préparation et l'entraînement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décidé, à l'unanimité,

- de désigner Chantal LARDAIS, Conseillère Municipale, comme représentante communale "pandémie grippale"

Par ailleurs, le Maire demande aux Conseillers de faire, chacun pour son quartier, un recensement des détenteurs de volailles afin d'établir une liste exhaustive des lieux de détention de ces animaux..

## 3. Mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour les travaux de la rue des Champs et du chantier de La Brême d'Or

Pour les travaux de la rue des Champs, diverses entreprises ont été contactées. C'est la société APAVE qui a été retenue pour être la moins disante. Sa prestation s'élève à 1 175 €HT.

Pour le chantier de La Brême d'Or, 3 entreprises ont été contactées : APAVE, VERITAS, MPG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, à l'unanimité,

- de retenir, pour le chantier de la rue des Champs, la société APAVE pour un montant forfaitaire de 1 175 €
- de retenir, pour le chantier de La Brême d'Or, la société la moins disante à prestations égales, à savoir la Sté MPG COORDINATION de Rémelfing pour un montant de 2 014 €HT.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les 2 contrats aux conditions définies dans les dossiers figurant en annexe.

## **4. Facturation de la distribution du Journal de la Communauté d'Agglomération**

Afin d'avoir l'assurance que l'ensemble des foyers de notre commune soit touché par la distribution du Journal de la Communauté, il était souhaitable de distribuer ce journal nous-mêmes, par l'intermédiaire de l'association dénommée "L'ASSOS". Il y a donc lieu d'autoriser le Maire à facturer à la Communauté cette prestation au tarif de 0,05 € par numéro. Cette somme sera reversée à l'ASSOS sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à facturer toute distribution du bulletin de la C.A.F.P.F. à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France au prix de 0,05 € x 1372 foyers = 68,60 € tant pour les bulletins déjà distribués que pour ceux à venir.

## **5. Demande d'emploi à temps partiel**

Par courrier en date du 6 février 2006, l'agent administratif Sandra HILBERT, actuellement en congé de maternité, demande, dans le cadre de la PAJE – Demande Complément Libre Choix d'Activité, de reprendre son poste à temps partiel (50%) le 24 avril 2006 pour une période de 6 mois non renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à donner son accord à Mme Sandra HILBERT de reprendre son service à temps partiel (50%) à l'issue de son congé de maternité prévue pour le 24 avril 2006.

## **6. Rectification de la délibération du 30 septembre 2005**

Rajouter en marge de la D.C.M. du 30-09-05, point n°4.

*Rectifié par délibération du 03-03-2006*

*Lire "agent d'entretien" au lieu "d'agent technique".*

## **7. Création de deux postes d'agent des services techniques à temps partiel**

Depuis de longues années, deux personnes sont au service de la Commune, à titre de contractuelles, pour le nettoyage de l'école et de la salle polyvalente. Pour maintenir ces personnes à leur poste, conformément aux règlements de la Fonction Publique, il y a lieu de créer 2 postes d'agent des services techniques à temps partiel.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission du personnel,  
décide, à l'unanimité,

- la création, à compter du 1er mars 2006, de 2 postes d'agent des services techniques, l'un à 21h/semaine et l'autre à 17h30/semaine.

## **8. Stages "sécurité" pour le personnel**

Afin de préserver l'intégrité physique de notre personnel et pour mettre la Commune en conformité avec la réglementation en vigueur, il y a lieu de faire bénéficier les membres du service technique, du service d'entretien et les ATSEM d'un ensemble de formations- sécurité concernant :

- les travaux en hauteur : pour 12 agents
- les utilisateurs d'échafaudages fixes ou roulants : pour 5 agents
- les autorisations de conduites pemp 2b (nacelles) : pour 4 agents
- les habilitations électriques BO-BOV : pour 12 agents
- les habilitations électriques B1-B1V : pour 2 agents.

Le coût de ces formations est de l'ordre de 5 000 €

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission du Personnel,  
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à faire effectuer au personnel communal concerné les formations susnommées,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2006.

## 9. Engagement communal dans la salle St Laurent

La réunion de toutes les commissions, le 3 février 2006, avait abouti à poser la question préalable à toute poursuite des discussions :

La Commune doit-elle, oui ou non, s'engager à participer dans la rénovation du foyer St Laurent ou la Commune considère-t-elle qu'elle n'a aucun intérêt dans cette salle?

Le Maire demande de passer au vote secret sans débat préalable, estimant qu'il a déjà eu lieu en commissions réunies.

Le Conseil Municipal, à bulletins secrets,  
décide, par 17 voix pour et 5 contre,

- de s'engager dans la rénovation du Foyer St Laurent
- de constituer une commission ad hoc pour étudier la forme et les modalités que pourrait prendre cet engagement.

### Composition de la Commission

Léon DIETSCH, Paul BALANDRAS, Jean-Charles GIOVANELLI, Yves OBERTIN, Jean JUNG, Jérôme GREFF, Alain WEISLINGER, Jean-Marie WEIDEN, Claudine KLEIN, Jean-Claude WOLFF

## 10. Parrainage "Défi-Jeunes"

M. Nicolas SUHR, habitant de Forbach, a lancé un projet de création d'entreprise dans le domaine de la peinture à l'aérographe et souhaiterait, s'il trouve un local, s'implanter sur la Commune. Son projet, recevable au dispositif "Défi-Jeunes" de Jeunesse et Sports, nécessite différents parrainages. A ce titre, M. Nicolas SUHR sollicite un soutien financier de la part de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide ,

- par 21 voix pour et 1 contre, d'apporter un soutien financier à M. Nicolas SUHR pour son projet de création d'entreprise
- par 17 voix contre 4 et 1 abstention, de fixer le montant de l'aide à 150 €

## 11. Révision du POS en PLU

Dans sa délibération du 25-11-2006, point n°3, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place un *sursis à exécuter* pour différents éléments. Suite à la remarque du contrôle de légalité, il faut apporter la rectification suivante : ce n'est pas *sursis à exécuter* qu'il fallait lire mais *sursis à statuer*. Le registre des délibérations devra porter ces termes en mention marginale.

Quant aux contraintes de stationnement, illégales à travers une simple délibération, le Conseil décide de les supprimer.

## 12. Compte Administratif du budget principal 2005

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Paul BALANDRAS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

- prend acte de la présentation du compte administratif
- vote, par 17 voix pour et 4 abstentions, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2005	RESULTAT DE L'EXERCICE 2005	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2005
INVESTISSEMENT	-581 535,92 €		236 126,18 €	-345 409,74 €
FONCTIONNEMENT	640 732,34 €	640 000,00 €	534 992,77 €	535 725,11
TOTAL	59 196,42 €	640 000,00 €	771 118,95 €	190 315,37 €

### 13. Affectation des résultats de l'exercice 2005

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Léon DIETSCH, Maire,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement au 31-12-2005 de **535 725,11 €**

décide, par 18 voix pour et 4 abstentions

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Excédent antérieur reporté (année 2004)	640 732,34 €
Virement à la section d'investissement (année 2005)	-640 000,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2005 : EXCEDENT</b>	534 992,77 €
<b>EXCEDENT AU 31-12-2005</b>	535 725,11 €
Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement	<b>535 725,11 €</b>

### 14. Compte Administratif du budget annexe Assainissement 2005

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Paul BALANDRAS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget de l'assainissement de l'exercice 2005 dressé par Léon DIETSCH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

- a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>Investissement</b>	<b>Exploitation</b>	<b>TOTAL</b>
Résultat à la clôture de l'exercice 2004	<b>49 391,79 €</b>	<b>108 168,92 €</b>	<b>157 560,71 €</b>
Part affectée à l'investissement		<b>108 000,00 €</b>	<b>108 000,00 €</b>
Résultat de l'exercice 2005	<b>121 671,61 €</b>	<b>80 412,49 €</b>	<b>202 084,10 €</b>
Résultat de clôture 2005	<b>171 063,40 €</b>	<b>80 581,41 €</b>	<b>251 644,81 €</b>

- b) vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 15. Affectation des résultats du budget de l'assainissement de l'exercice 2005

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Léon DIETSCH, Maire, constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de 80 581,41 €

décide, à l'unanimité,

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent antérieur reporté	<b>168,92 €</b>
Résultat de l'exercice	<b>80 412,49 €</b>
Excédent au 31-12-2005	<b>80 581,41 €</b>
Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement	<b>80 581,41 €</b>

## **16. Compte de gestion du budget principal 2005 – M 14**

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le receveur,
  - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005,
  - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005
  - b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 pour ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

déclare

que le compte de gestion, dressé par le receveur pour l'exercice 2005, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

## **17. Compte de gestion du budget assainissement 2005 – M 49**

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le receveur,
  - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005,
  - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- c) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005
  - d) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 pour ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

déclare

que le compte de gestion, dressé par le receveur pour l'exercice 2005, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

## **18. Subventions à diverses associations**

Sur proposition du Maire et après avis favorable de la Commission des Associations,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité,

- de prendre en charge le coût du bus commandé pour le transport des participants à la commémoration de la bataille de Spicheren du 6 août 1870

- d'inscrire au budget primitif 2006 les subventions suivantes à verser aux associations désignées ci-dessous, soit 31 613 €:

AFAD (Association Familiale d'Aide à Domicile)	155,00 €
Instance Locale des Personnes Âgées	65,00 €
Prévention Routière	31,00 €
Vie Libre	31,00 €
Secours Populaire Français	31,00 €
Association d'Action Educative	31,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	910,00 €
Pétanque Brêmoise	2 000,00 €
Volley-Club	90,00 €
Anciens Combattants	90,00 €
CSN Tennis de Table	2 500,00 €
Union Sportive de Spicheren	2 500,00 €
Harmonie Municipale	10 854,00 €
Chœur d'Emmanuel (à titre exceptionnel)	500,00 €
CIA (pour l'organisation des <i>Estivales</i> )	5 000,00 €
CPN (pour l'organisation des <i>Chantiers Jeunes</i> )	2 500,00 €
CIA (organisation de diverses manifestations)	3 000,00 €
Amicale des Elus (organisation Arbre de Noël)	500,00 €
Amis du Canal Local (achat téléviseur Mairie)	500,00 €
ASSOS	275,00 €
Resto du Cœur Stiring-Wendel	50,00 €

## 19. Subventions aux écoles

Sur proposition du Maire et après avis favorable de la Commission des Ecoles;  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, à l'unanimité,

d'inscrire au budget primitif 2006 les subventions suivantes à verser aux écoles de la Commune :

- **Subvention de fonctionnement :**

- pour les classes maternelles : 16 €/élève :

- village 67 enfants = 1 072 €

- Brême d'Or 17 enfants = 272 €

- pour les classes élémentaires : 14 €/élève : 103 élèves = 1 442 €

- Participation aux **frais d'affranchissement** : 76 €/école pour 2 directions soit 152 €

- Participation à la **Saint-Nicolas** : 4 €/élève de Maternelle et CP soit 500 €

- Achat de **lait** : 700 €

- Achat de **chocolat** "républicain" (fin d'année scolaire) : 300 €

- Participation aux **sorties pédagogiques** : 4 000 €

⇒ *sans hébergement* : 2,30 €/élève par ½ journée, pour un maximum de 10 demi-journées par année civile

⇒ *avec hébergement* : 7,65 €/élève pour un maximum de 5 jours par année civile

⇒ Ecole Brême d'Or

Qu'un bus soit rempli ou à moitié vide, le coût est le même. Mais avec un effectif faible la participation de chaque élève augmente considérablement. Or il en est ainsi à l'école maternelle de la Brême d'Or.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide

d'accorder à l'école de La Brême d'Or une subvention annuelle de 400 €

- **Ecole biculturelle** : 4 500 €(livres + sorties)

- **Abonnement à Internet et ADSL :**

⇒ Brême d'Or : 15€/mois x 12 = 180 €

⇒ Maternelle Village : 37 €/mois x 12 = 444 €

⇒ Elémentaire Village 37 €/mois x 12 = 444 €

- Participation au **contrat d'entretien des photocopieurs** :

⇒ Brême d'Or : 260 €

⇒ Village 450 €

- **Tournoi de football inter-école du canton** : 600 €

## **20. Subvention à la Bibliothèque Municipale**

Sur proposition du Maire et après favorable de la Commission de l'Information, de la Culture et du Patrimoine,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, à l'unanimité,

- d'inscrire au budget primitif 2006 la somme de 3 532,60 € correspondant à la dotation annuelle, à l'équipement et aux frais liés à la formation des personnes s'occupant bénévolement du fonctionnement de la bibliothèque municipale.

## **21. Taxe sur les publicités**

En fonction des augmentations définies par l'Etat, il y a lieu, chaque année, de revoir les tarifs applicables aux emplacements publicitaires. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006, le tarif en vigueur sera celui nouvellement défini par l'Etat à paraître prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, à l'unanimité,

- d'appliquer les nouveaux tarifs officiels à partir du 1er juillet 2007.

## **22. Régie de Télédistribution**

Lors de sa réunion du 13 janvier 2006, le Conseil avait été appelé à réfléchir sur la solution à apporter au problème du poste de direction de la Télédistribution, vu que le directeur Clément MALICK, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, n'est plus en mesure, selon ses dires, d'assurer la comptabilité de la Régie.

Vu l'urgence à traiter les affaires courantes en suspens depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006,

le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,  
décide, par 20 voix pour et 2 abstentions,

- d'autoriser le Maire, président de la Régie de Télédistribution, à confier, temporairement, la comptabilité de la Régie à Mme Christiane WARING

## **23. Parking ATAC**

Suivant procès verbal d'adjudication établi par Me SCHNEIDER, notaire associé à FORBACH, en date du 6 avril 1995, la SCI ERT a acquis du District de FORBACH un ensemble immobilier sis à SPICHEREN – Brême d'Or, rue Nationale 3, comprenant :

- les constructions à savoir l'immeuble ayant abrité la Maison de l'Artisanat et devenu le magasin de Meubles TRANI édifié sur les parcelles cadastrées sous Section 8 n°211/3 – 208/3 – 204/3
- les parcelles à usage de parking, à savoir la Section 3 n° 203/3 située entre les magasins TRANI et ATAC actuellement à usage de parking (avec un co-usage pour ATAC), ainsi que la parcelle Section 3 n° 206 (devenu entre temps Section 3 n° 247) située devant le magasins ATAC.

Le cahier des charges reçu par Maître Robert SCHNEIDER, le 9 mars 1995 précédant ladite adjudication stipulait ce qui suit :

Tout adjudicataire devra céder gracieusement à la Société ATAC la parcelle Section 3 n° 206/3 et à la Commune une partie d'environ 80 m<sup>2</sup> à prélever de Section 3 n° 203/3 constituant l'accès au parking du magasin ATAC contre abandon et radiation de toute servitude existant sur le reste de la parcelle.

Les parties concernées, à savoir la SCI ERT ainsi que la Société ATAC souhaiteraient enfin régulariser la situation.

En conséquence et suite au procès –verbal d'arpentage établi par Monsieur Guelle, géomètre-expert à FORBACH, la SCI ERT vend à la Commune de SPICHEREN une parcelle cadastrée Section 3 n°(2)/3 de 0,85 are à prélever de la parcelle Section 3 n°203/3 moyennant le prix d'un Euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité,

- d'accepter cette vente et autorise le Maire ou son représentant à signer ledit acte de vente.

## 24. Divers courriers

- **de Mme Catherine TAISNE**

Objet : contestation quant au montant proposé par la Commune pour le rachat de son immeuble, sis rue de l'Eglise, qui est frappé d'un droit de préemption urbain .

- Lecture par le Maire du courrier de Mme Catherine TAISNE
- Rappel de la procédure concernant le droit de préemption
- Suite à donner au courrier sera examinée par la Commission de l'Urbanisme qui se réunira le 15 mars 2006 à 18h.

- **de l'Inspection Académique de la Moselle**

Objet : préparation de la rentrée 2006

Mesures prévisionnelles proposées par l'I.A. concernant les écoles du village :

- **fusion des 2 écoles**
- **site classé biculturel à compter de septembre 2006**

Du fait d'être classée en biculturelle évite à l'école maternelle d'être victime d'un retrait de poste, d'après les nouveaux seuils d'attribution et de retrait de poste en vigueur pour la rentrée prochaine.

- **des riverains de la rue des Mésanges**

Objet : demande de réfection de la rue des Mésanges qui dessert 8 riverains

Si l'opportunité se présente cette année en raison de la réfection partielle de la rue d'Etzling, les travaux pourraient être réalisés à cette occasion; sinon , ils seront programmés pour 2007.

- **de David BELLO**

Objet : devenir de son poste d' *opérateur des activités physiques et sportives*

La titularisation de cet agent est tributaire de l'offre d'emploi partiel d'une troisième commune et de la prise en charge financière des heures effectuées par l'agent au collège Nicolas Untersteller de Stiring-Wendel pour le compte de l'Education Nationale.

Un courrier, développant la position de la Commune, va parvenir incessamment à l'intéressé.

- **de SFR**

Objet : implantation d'une antenne SFR pour pallier aux difficultés actuelles de téléphonie mobile

Démarches de négociation en cours avec la Régie de Télédistribution dans le but d'installer une antenne SFR sur le mât sis lieudit *Pferdebrunnen* section 9, parcelle 102.

- **de Jean-Marc TODESCHINI, sénateur de la Moselle**

Objet : proposition de rencontre avec les élus de la Commune, vendredi 10 mars 2006, à 14h

Le Maire attend des conseillers des propositions et réflexions pour rendre cette réunion utile et enrichissante.

- **de S.A.S. SEMILLANCE – 3 chemin du Jubin – 69 570 DARDILLY**

Objet : demande de rencontre avec le Maire pour confirmation du souhait de la société de créer sur notre commune un *ensemble novateur et multi-facette dédié aux services et à la prise en charge des personnes âgées*.

## 25. Paiement de factures diverses

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer, en Section d'Investissement, les factures suivantes :

FOURNISSEUR	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	UTILITE
Républicain Lorrain	16/01/2006	111,23 €	Avis attribution Rue des Champs
Fenêtres SCHMITT	17/01/2006	394,68 €	Installation volet métallique salle polyvalente
DISTEL	17/02/2006	312,16 €	Achat d'une échelle transformable 2 plans en alu de 3 m
SICLI	28/02/2006	321,13 €	Achat plans évacuation et incendie salle polyvalente

## 26. Informations

- **Exposition de peinture et d'arts décoratifs "Arlequin"**

- du 14 mai au 5 juin 2006 à la Mairie de Spicheren :
  - vernissage le 14 mai à 18h : exposition ouverte au public :
    - en semaine, de 9h à 12h et de 13h à 17h
    - les dimanches, de 15h à 18h

- **Le 96<sup>ème</sup> Deutsche Katholikentag à Sarrebruck – du 24 au 28 mai 2006**

Le samedi 27 mai 2006, le Katholikentag invite les chrétiennes et les chrétiens de toutes confessions ainsi que les personnalités issues des milieux politiques et civils à suivre ensemble le *Chemin de pèlerinage œcuménique* dont la vocation première est de réunir les confessions et les peuples, dans le but de rappeler l'idée de la réconciliation.

Ce chemin conduit des *Hauteurs de Spicheren* au *Jardin franco-allemand* en passant par le *camp de la Gestapo de la Neue Bremm*.

1<sup>ère</sup> station sur les Hauteurs de Spicheren : la guerre et l'entente entre les peuples

Les Hauteurs de Spicheren où s'est développée, après la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale, une culture de la mémoire placée sous le signe de la réconciliation et de l'amitié franco-allemande.

Rendez-vous à 10h30 (à partir de 10h : animation musicale); le lieu de rendez-vous précis sera communiqué ultérieurement.

- **Maison de la Santé**

Réunion d'information avec les professionnels de la santé de la Commune le mercredi 22 mars 2006 à 20h

- **Cheminement en forêt et tables gourmandes**

*Tafeltour* de St-Arnual à Spicheren

## 27. Divers

- **Situation des travaux**

- Chantier en phase terminale, rue des Hauteurs
- Démolition prochaine du transformateur à côté de la chapelle
- Fin du chantier *impasse des Champs* d'ici 2 mois
- Couverture du hangar-bois achevée; manque encore la peinture
- Etude *rue d'Etzling* en cours
- Marché lancé pour le chantier d'assainissement de la *rue d'Alsting*
- Démarrage du chantier de la ½ toiture de la caserne des S.P. dès que le temps le permettra
- Démarrage des travaux d'assainissement à La Brême d'Or le 6 mars 2006

- **Intervention du Conseiller Yves OBERTIN**

Le Conseiller Yves OBERTIN intervient sur 2 points pour lesquels il souhaiterait avoir des réponses.

**Réponse à courrier**

En date du 17 janvier 2006, il a reçu du Maire une lettre

- lui proposant de déposer désormais les questions orales par écrit au moins 48h avant la réunion du Conseil Municipal,
- et lui signifiant que dans le cas contraire, les réponses ne pourront être apportées que dans la réunion suivante si elles présentent quelque complexité.

Le Conseiller Yves OBERTIN, étant le seul à recevoir ce courrier, s'étonne de cette mesure qu'il juge discriminatoire à son encontre et demande l'application du Règlement intérieur adopté par le Conseil le 30 mars 2001.

Question posée : Pourquoi cette discrimination à l'encontre d'un seul élu?

Réponse du Maire : Il est heureux que le Conseiller Yves OBERTIN ait rappelé ce courrier dont je souhaitais informer l'ensemble du Conseil Municipal. En effet, pour certaines questions quelque peu complexes, la réponse ne pourrait être donnée qu'à la réunion suivante alors que la personne qui questionne souhaiterait une réponse immédiate.

### **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

Suite au passage, en 2006, de la redevance à la taxe votée par le Conseil de la Communauté d'Agglomération et qui va créer des injustices, particulièrement pour les personnes seules à revenus modestes, et des augmentations insupportables par rapport à la redevance, le Conseiller Yves OBERTIN pose les questions suivantes :

- Quand pensez-vous en débattre et communiquer au Conseil le montant de la valeur locative ainsi que son taux d'application retenus?
- Comment pensez-vous l'appliquer, sachant qu'un "lissage" (réduction) n'est accordé que les dix premières années?
- Quand pensez-vous faire passer l'information à la population?

Réponses du Maire : Le Conseil Municipal a déjà été informé de ce passage de la redevance à la taxe (Monsieur Raymond MULLER en avait même fait le calcul pour lui) et la population a pu prendre connaissance de ce transfert de la REOM à la TEOM à travers de larges extraits dans la presse.

Il n'y a pas lieu d'en débattre au Conseil puisque la TEOM fait partie des compétences de la CAFPF et encore moins d'en communiquer le montant qui diffère pour chaque propriétaire. Quant aux taux retenus, ils n'ont pas encore été votés à la CAFPF. Par ailleurs, la Commune d'Etzling est à la TEOM depuis de longues années, et ceci sans problème.

Par contre, je suis surpris et déçu qu'aucun Conseiller n'ait pris sa plume pour écrire à nos élus nationaux (députés, sénateurs) pour leur faire part de notre désaccord. Il est plus facile de vouloir s'en prendre au Maire qui, je le rappelle, avait, avec les 2 autres délégués à la CAFPF, voté pour la REOM. Mais la majorité, démocratiquement, s'était prononcée pour la TEOM. Et je trouve encore la TEOM moins injuste que telle structure territoriale qui taxe avant tout les familles nombreuses.